

LES FRUITS ET LÉGUMES

VOUS AVEZ DES PRODUITS
À DONNER ?



CONTACTEZ



> **SOLAAL CARACTÉRISE** votre offre de don



> **SOLAAL ORGANISE** le don



> **SOLAAL ASSURE** le service après-don



OU



VOUS CONTACTEZ
directement
une association
d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse
une attestation de don



VOUS VALORISEZ
votre générosité
**Observatoire national
du don agricole**
> dons.solaal.org

POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus d'agrégé
- > produits hors calibre
- > saturation du marché
- > produits non récoltés
- ou restant après récolte

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > extra, 1, 2
- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les calibres
- > tous les modes de production



RÉGLEMENTATION

Les produits donnés doivent être **sains, loyaux et consommables**.

Les produits, par exemple, coupés ou avec des racines arrachées, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne peuvent être donnés que s'ils respectent les normes de sécurité et d'hygiène requises. SOLAAL peut vous renseigner à ce sujet.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60 %** du coût de revient, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...



« Lorsque nous avons des fruits et légumes qui ne peuvent pas être vendus, nous passons par SOLAAL pour les donner à des associations plutôt que de les jeter. En quelques clics, nous enregistrons les produits à donner sur leur site et ils s'occupent de tout : ils trouvent l'association, organisent la collecte sur la plateforme et nous envoient l'attestation de don pour notre producteur. C'est un vrai gain de temps et cela permet d'aider les personnes dans le besoin ! »

Laurent LIEPPE, responsable commercial - SCA Norabio (59)

« La collaboration en direct avec SOLAAL facilite le lien avec les associations d'aide alimentaire. En effet, nous indiquons le volume de fruits frais que nous souhaitons donner et c'est SOLAAL qui propose le don aux associations d'aide alimentaire locales. SOLAAL gère le contact avec les associations pour l'enlèvement des produits et les attestations de dons. Pour nous producteurs, grâce à SOLAAL, le travail est simple, rapide et efficace. SOLAAL nous permet de faire des dons aux associations qui en ont le plus besoin et aussi de réduire le gaspillage alimentaire. »

Anne Isabelle LECONTE, responsable production - Les Côteaux Nantais (44)



« LE DON ALIMENTAIRE, ON LE FAIT À TOUT BOUT DE CHAMP ! »

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

DÉCLAREZ
VOS DONs

